



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 24 avril 2013 au 3 juillet 2016

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Pratique de marché admise DOC-2005-12

Acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Version consultée

[↓ Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

[↘ Article 612-1 du règlement général](#) [↗](#)

∨ Liens

Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22
[↘](#) décembre 2003 [↗](#)



- Modalités de déclaration des programmes de rachat
- ↳ des actions propres et des opérations de stabilisation
- ↳ Mise en oeuvre du régime de rachat d'actions

Archives

- ↳ Du 22 mars 2005 au 23 avril 2013 | Pratique de marché admise DOC-2005-12

Acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

 [Télécharger la doctrine](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

